

# Le Mag



## **VERCORS, TERRE D'AGRICULTEURS**



# Retour en images sur les actions de la CCMV



Du 24 au 28 janvier : La Foulée blanche a encore rassemblé les amoureux de la glisse à Autrans



9 avril : « La marelle des souvenirs » à La Coupole, un one-woman show humoristique de Catherine Drouot sur l'impact et la puissance des mots sur l'enfant dans son quotidien, dans le cadre de la journée pédagogique inter-services petite enfance



3 avril : cette année, on a fêté le retour des Champions sur la glace !



12 mars : inauguration de la ligne de covoiturage Lans-en-Vercors > Saint-Nizier-du-Moucherotte > Seyssinet-Pariset



11 avril : animation mobilité des salariés à Méaudre



13 mars : le Comité des partenaires de la mobilité s'est réuni pour permettre une meilleure coordination entre les acteurs



## Franck Girard

**PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Maire de Saint-Nizier-du-Moucherotte

Archétype de la montagne humaine, le Vercors est un lieu de transmission et de transition. Vivant et magnétique, il reste avant tout l'éternel symbole de la Résistance. Sur ce territoire, l'histoire a forgé une mémoire commune autour des maquis et de la répression.

Il y a 80 ans, la France se libérait de l'occupation allemande. Mais souvenons-nous qu'avant cela, les troupes nazies châtièrent le Vercors résistant. À l'heure où les ultimes survivants, tel le Villardien Daniel Huillier, témoignent encore des combats, le territoire veut leur rendre un vibrant hommage. Durant cette année 2024, de nombreux événements commémoratifs nous portent sur les chemins de l'engagement et de la liberté, invitant toutes les générations à ne rien oublier.

Montagne du souvenir, mais aussi montagne régénérative... Le Vercors attire et séduit tant les visiteurs de passage que les nouveaux habitants. Ancrée sur ses piliers que sont l'économie liée à la neige et aux grands espaces, l'agriculture, le tourisme, le sport ou la culture, elle doit

sans cesse se questionner et s'adapter pour préserver ses précieux atouts, mis aux défis du réchauffement climatique.

En avril 2023, les élus de la CCMV engageaient une première modification de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H). Dans un contexte de pression foncière, il s'agit d'encourager la production de logements en accession aidée pour les familles et de mieux encadrer la densification. D'ici fin 2024, après enquête publique, la modification n°2 entrera en vigueur avec le même devoir : s'adapter aux enjeux de développement du territoire.

Les nouvelles orientations continueront à renforcer la politique du logement abordable, à maintenir l'attractivité économique du territoire et à préserver ses espaces naturels, sans jamais perdre de vue l'intérêt général. Telle est la feuille de route de l'action communautaire pour garantir le bien-vivre en Vercors.

Très bel été !

*Bien à vous tous.*

## Sommaire



4

### INTERCOMMUNALITÉ

Budget 2024 : de nouveaux services malgré de fortes contraintes

6

### AMÉNAGEMENT

Le PLUi-H, un outil pour répondre aux enjeux du territoire

8

### EAU ET ASSAINISSEMENT

Zoom sur le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

9

### DÉCHETS

La récup', un art de vivre !

10

### AGRICULTURE

Vercors, terre d'agriculteurs

12

### MÉMOIRE

Le Vercors, maquis emblème

13

### VIE LOCALE

Vercors Music Festival : 10 ans d'émotions !

14

### BIEN VIEILLIR

Habitat intergénérationnel : solidarité et échange entre deux générations

15

### COUPS DE CŒUR DE LA MÉDIATHÈQUE ET LUDOTHÈQUE

**Magazine d'information édité par :** la Communauté de communes du massif du Vercors • [www.vercors.org](http://www.vercors.org) • **Contact :** service communication 04 56 00 56 33 • N° ISSN 2970-1597 • Dépôt légal juin 2024 • **Directeur de la publication :** Franck Girard • **Comité éditorial :** Philippe Baranger, Anne-Laure Biston, Camille Ducastel, Marie Filotti et les services de la CCMV • **Crédits photos :** Anne-Laure Biston, DiGi38, Freepik, Focus Outdoor, Nacho Grez, Camille Lucas, Maison du Patrimoine, Judaël Rey, Alia Taloud • **Conception, mise en page :** [agence reciproque.fr](http://agence reciproque.fr)  
**Impression :** Manufacture des Deux-Ponts • Tiré à 5 800 exemplaires • Distribué par La Poste • Impression sur papier 100 % recyclé Nautilus Classic  
**Couverture :** Pierre Guillot et sa fille Pauline, ferme de la Grand'Mèche à Lans-en-Vercors © Anne-Laure Biston

# Budget 2024 :

## de nouveaux services malgré de fortes contraintes

**Le 29 mars, les élus du Conseil communautaire ont voté le budget 2024. Après le transfert des compétences eau et assainissement à la collectivité, celui-ci s'élève à 30 M€. Derrière ce chiffre s'inscrivent de très nombreux services et projets et la volonté de développer harmonieusement le territoire avec un programme d'investissement, sobre et solide.**

Le vote du budget est un acte majeur qui permet de donner une perspective à la collectivité pour l'année en cours. Ainsi, les élus ont souhaité proposer de nouveaux services pour répondre aux besoins des habitants et professionnels du territoire. Que ce soit en termes de mobilité, de gestion de l'eau, de gestion des déchets, d'accueil en crèche et de maintien des activités économiques, les actions conduites par la Communauté de communes sont riches et concrètes.



Rénovation de la crèche de Saint-Nizier-du-Moucherotte

**En parallèle et pour financer ces nouveaux services, 150 000 € d'économie ont été recherchés et obtenus grâce notamment à la réduction des consommations d'énergie, ou encore à la mutualisation d'actions avec les communes.**

En complément de ces réductions budgétaires, les élus ont été contraints pour sécuriser ce budget d'augmenter les taux fixant la taxe d'habitation et les taxes foncières (voir encart page de droite).

En effet « la baisse régulière du soutien financier de l'État, la crise du Covid-19 et l'inflation sont autant de facteurs qui, année après année, sont venus fragiliser l'équilibre du budget de l'intercommunalité », explique Stéphane Falco, Vice-Président en charge des finances. « La recherche de nouvelles économies reconduite chaque année et l'évolution maîtrisée du produit fiscal nous permettent de retrouver une capacité d'autofinancement solide et de conserver une très bonne capacité de désendettement », rappelle Franck Girard, Président de la Communauté de communes.

### DES ACTIONS STRUCTURANTES AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS

- **Transfert de compétences eau et assainissement à la CCMV et mise en place d'un service de facturation** au plus près des habitants. Deux agents accueillent et répondent tous les matins aux usagers. 7 000 abonnés sont concernés par ce nouveau service !
- **Ouverture de la ligne de covoiturage** Lans-en-Vercors/Saint-Nizier-du-Moucherotte/Seyssinet-Pariset.
- **Nouvelle stratégie agricole** et partenariat avec la Chambre d'agriculture pour faciliter la transmission des exploitations agricoles.
- **Ouverture de la matériauthèque** au sein de la déchèterie de Villard-de-Lans, à Fenat.
- **Participation financière et soutien** au 10<sup>ème</sup> Vercors Music Festival.
- **Restauration des cours d'eau** des secteurs Bourne amont, plaine du Méaudret et Fauge grâce à la taxe Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- **Structuration de l'offre outdoor** pour les pratiquants du vélo.
- **Extension et rénovation énergétique de la crèche** de Saint-Nizier-du-Moucherotte (voir photo ci-contre).
- **Modification n°2 du Plan local d'urbanisme intercommunal** qui va permettre un agrandissement de La Revola, favoriser la création d'activités économiques et préserver davantage de terrains agricoles et naturels.
- **Finalisation des études d'aménagement** pour permettre l'installation de nouvelles entreprises sur la Zone d'activités des Geymonds, à Villard-de-Lans.

# Répartition du budget

## prévisionnel de fonctionnement et d'investissement 2024

Pour 100 € dépensés

5€

Informatique et numérique (dont écoles et Très haut débit)



12€

Attractivité, tourisme, équipements, événementiel



4€

Développement économique, zones d'activités, téléspace



5€

Aménagement, urbanisme PLUi-H, logement, mobilité, transition énergétique, agriculture et forêt



30€

Eau potable, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



23€

Enfance jeunesse, personnes âgées, médiathèque, soutien aux associations



21€

Collecte et valorisation des déchets, déchèteries



### SOUTIEN À LA VIE LOCALE

#### TOTAL SUBVENTIONS

#### AUX ASSOCIATIONS :

1 640 988 €

Santé et social : 34 000 €

Culture, sport et vivre ensemble : 292 872 €

Économie et tourisme : 973 589 €

Événementiel : 168 900 €

Crèches associatives : 171 527 €



### TAUX INTERCOMMUNAUX POUR LES IMPÔTS

Taxe habitation : 5,21 % (4,61 % en 2023)

Taxe foncier bâti : 6,58 % (5,82 % en 2023)

Taxe foncier non bâti : 13,44 % (11,89 % en 2023)

Contribution foncière des entreprises : 29,85 % (identique à 2023)

# PLUi-H : un outil pour répondre aux enjeux du territoire

Porté par la CCMV, le PLUi-H\* permet à la collectivité d'adapter son projet d'aménagement et d'urbanisme aux enjeux du territoire. La modification n°2 s'inscrit pleinement dans ses orientations visant à garantir son attractivité économique, soutenir une politique du logement abordable et préserver ses espaces naturels.



## ENTRETIEN CROISÉ AVEC

**Franck Girard**, Président de la CCMV

**Arnaud Mathieu**, Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement

### LA MODIFICATION N°2 DU PLUi-H EST EN COURS. S'AGIT-IL D'UN CHANGEMENT D'ORIENTATION ?

**Franck Girard** : Au fil de son existence, le PLUi-H connaît différentes modifications répondant à l'évolution de notre territoire. Il s'agit donc d'une procédure normale engagée par les élus du Conseil communautaire, qui doivent se conformer aux orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

### SUR QUELS POINTS PORTE LA MODIFICATION N°2 ?

**FG** : Outre des corrections à la marge, trois secteurs à forts enjeux ont été identifiés, l'un sur la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, les deux autres à Villard-de-Lans. Pour la première, il a été constaté une densification plus importante qu'attendue. Un dialogue a donc été engagé avec la commune pour ralentir cette urbanisation.

À l'issue d'un inventaire foncier, nous avons fait le choix ensemble de préserver un espace naturel et agricole de 2,5 hectares à Méaudre, initialement constructible. Préserver ce tènement à la topographie difficile, de tout aménagement permet notamment de garantir l'activité agricole et la préservation de la biodiversité.

### QUEL EST L'IMPACT DE LA LOI ZAN\*\* SUR LES DÉCISIONS EN MATIÈRE D'URBANISME ?

**Arnaud Mathieu** : Nous avons l'obligation de mettre en compatibilité tous nos documents d'urbanisme avec cette loi qui vise à préserver la biodiversité et limiter l'étalement urbain.

Entre 2021 et 2031, la loi nous impose de réduire de 50 % les 60 hectares qui ont été consommés en espaces naturels et forestiers entre 2011 et 2021. Notre zone urbanisable, actuellement de 50 hectares, doit ainsi être redimensionnée à 30 hectares.

Ce classement de 2,5 hectares en zone agricole et naturelle à Autrans-Méaudre est la première pierre posée qui répond aux objectifs de la loi ZAN.

### QU'EN EST-IL DES DEUX AUTRES SITES À VILLARD-DE-LANS ?

**FG** : Le premier concerne un tènement de 2,5 hectares sur la zone d'activités des Geymonds, le second flèche le terrain de 2,3 hectares du Grand Hôtel de Paris. Deux parcelles hautement stratégiques avec pour les Geymonds la volonté de protéger du foncier destiné aux activités productives et artisanales.

Quant au Grand Hôtel de Paris, l'enjeu majeur est la mixité du logement résidentiel (avec 25 % en accession sociale) et du logement touristique, autour d'un poumon vert en centre-bourg. Et pour répondre aux besoins de la population vieillissante, la Communauté de communes inscrit également sur ce tènement une extension de la résidence pour personnes âgées, La Revola.

### QUELS SONT LES OUTILS POUR PARVENIR À CES OBJECTIFS ?

**A.M** : Pour rappel, l'intercommunalité avait marqué en 2020 ces deux tènements villardiens d'une contrainte de Périmètre d'attente et de projet d'aménagement global (PAPAG).

Il s'agissait de se donner un délai de 5 ans pour conduire un projet d'aménagement. La modification n°2 vient encadrer l'urbanisation de ces terrains via de nouvelles Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Les propriétaires devront concevoir leur projet en compatibilité avec les orientations de la collectivité, notamment sur les questions de densité, de voirie et de qualité paysagère.

\*PLUi-H : Plan local d'urbanisme intercommunal intégrant un volet Habitat

\*\*ZAN : Zéro artificialisation nette - Loi climat Résilience du 24 août 2021



Méaudre

## QUI PARTICIPE AU PROJET DE MODIFICATION DU PLUI-H ?

### Lors des procédures de modifications plusieurs acteurs interviennent :

- La CCMV : elle prépare le projet en s'appuyant sur les propositions des groupes de travail. Le projet est discuté et validé en Conseil communautaire.
- Les élus des 6 communes participent à la construction du projet.
- Les services de l'État, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le Parc naturel régional du Vercors s'assurent que le projet proposé répond aux enjeux environnementaux et réglementaires.
- Les habitants peuvent faire part de leurs remarques sur le projet lors de l'enquête publique.
- Le commissaire enquêteur, chargé de conduire de manière indépendante et impartiale l'enquête publique, émet un avis sur le projet à la fin de l'enquête.

Pour la modification n°2 une enquête publique est organisée cet été.

➤ **Pour en savoir plus :** [vercors.org](http://vercors.org)



## Appel à participation des porteurs de projets

*Aménagement d'une parcelle de 7 000 m<sup>2</sup> aux Geymonds*

La Communauté de communes souhaite aménager une parcelle de 7 000 m<sup>2</sup> pour créer plusieurs lots destinés à accueillir des activités productives et artisanales sur la Zone d'activités des Geymonds, à Villard-de-Lans.

Un recensement des porteurs de projets en recherche de foncier est en cours et s'achèvera le **28 juin 2024**.

Cette première étape consiste à recenser les entreprises intéressées mais ne correspond pas à un appel à candidature, qui viendra dans un second temps.

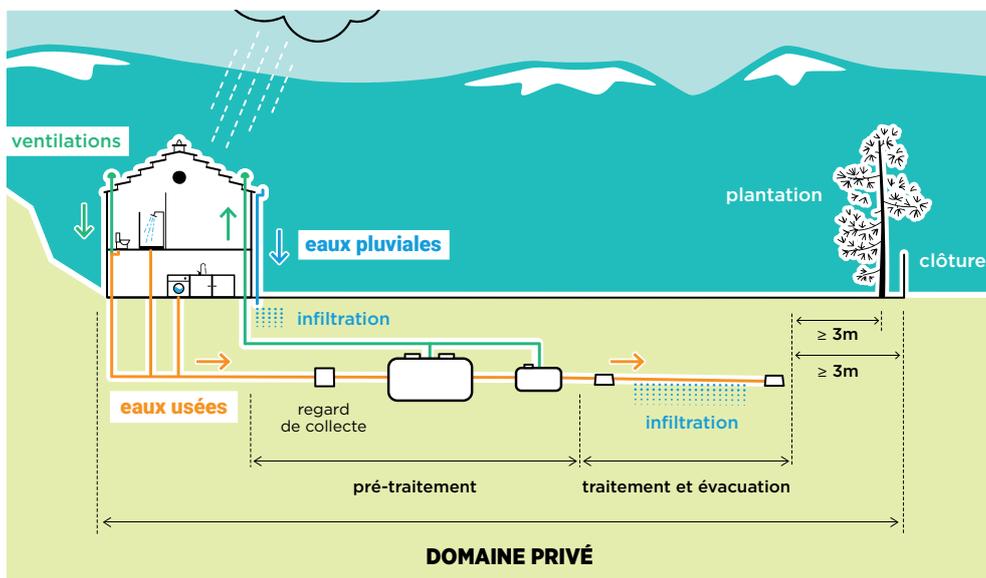
➤ **Plus d'informations sur le site :** [vercors.org/entreprises](http://vercors.org/entreprises)

Délibérations de 2023 en matière d'intervention économique :

- n°32 : attribution d'une subvention à l'Union des commerçants et artisans d'Autrans dans le cadre du soutien aux animations des unions commerciales (FISAC)
- n°89 : attribution d'une subvention à la SARL Matonka dans le cadre de l'aide régionale « financer mon investissement : commerce et artisanat avec point de vente »
- n°108 : attribution d'une subvention à la SAS O Ma Factory dans le cadre de l'aide régionale « financer mon investissement : commerce et artisanat avec point de vente »
- n°118 : attribution d'une subvention à la SAS Le Cornafion dans le cadre de l'aide régionale « financer mon investissement : commerce et artisanat avec point de vente »
- n°163 : attribution d'une subvention à la SARL Valtib dans le cadre de l'aide régionale « financer mon investissement : commerce et artisanat avec point de vente »

# Zoom sur le Service public d'assainissement non collectif

Depuis janvier 2024, les compétences eau potable et assainissement sont devenues intercommunales. Décryptage du service public qui accompagne les usagers non raccordés à l'assainissement collectif.



## QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) ?

Une installation d'assainissement non collectif assure la collecte, le traitement et l'évacuation de l'ensemble des eaux usées d'une habitation. Elle doit être simple, durable et efficace, et doit respecter des règles de conception, d'implantation et de réalisation.

Réussir son ANC, c'est assurer la pérennité et le bon fonctionnement du dispositif tout en préservant l'environnement.

## QUI EST CONCERNÉ PAR CE DISPOSITIF ?

L'ANC s'adresse aux particuliers dont l'habitation ne peut être raccordée au réseau public de collecte des eaux usées (assainissement collectif). Une carte de territoire distinguant ces deux zones est en cours d'élaboration et sera disponible d'ici la fin de l'année.

- **Les zones d'Assainissement collectif** : la collectivité est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, leur transport et leur épuration avant rejet dans le milieu naturel.
- **Les zones d'Assainissement non collectif** : par défaut, ce sont les zones non définies en assainissement collectif, pour lesquelles la collectivité ne peut pas proposer un raccordement au réseau collectif de collecte pour des raisons techniques et économiques. Pour ces installations, neuves ou existantes, la collectivité est cependant tenue d'assurer leur contrôle, qui sont obligatoires et facturés. Les travaux de réalisation, de réhabilitation et l'entretien sont également à la charge du propriétaire.

## COMMENT SE METTRE AUX NORMES ?

Le SPANC\* est géré par la Communauté de communes du massif du Vercors. Avant toute démarche, vous pouvez le contacter, il vous accompagnera dans votre projet.

### Dans le cadre d'un projet d'installation d'un dispositif ANC (neuf ou réhabilitation) :

- Contactez le SPANC\* pour confirmer que votre maison se situe dans une zone d'assainissement non collectif.
- Faites appel à un bureau d'études pour réaliser une étude de sol et définir une filière ANC adaptée à votre terrain. Vous devez transmettre cette étude au SPANC\*. Il formulera un avis de conception.
- Sollicitez une entreprise pour réaliser les travaux. Vous devez prendre contact avec le SPANC\* dans la semaine précédant le début des travaux. Il vérifiera leur bonne exécution.

## CONTACTER LE SPANC\*

✉ **Courriel** : [spanc@vercors.org](mailto:spanc@vercors.org)

☎ **Téléphone** : 04 76 95 08 96

Toutes les informations sont disponibles sur [vercors.org](http://vercors.org) dans le volet « assainissement non collectif » ou en scannant le QR code.



# La récup', un art de vivre !

La CCMV vous propose dorénavant une « **matériauthèque** » sur l'Écosite du Vercors venant compléter les nombreuses solutions de réutilisation et de réparation présentes sur le territoire.



Il s'agit d'un espace intégré à la déchèterie de Villard-de-Lans, où tous les professionnels et habitants du territoire peuvent déposer et/ou récupérer gratuitement des matériaux en bon état et encore utilisables :



## BOIS

Panneaux • Planches  
Tasseaux • Poutres  
Palettes • Cagettes



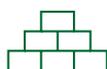
## SANITAIRES

Éviers • Lavabos  
Baignoires  
Robinets • Tuyaux



## ISOLATION

Laine de verre  
Dalles isolantes



## GROS ŒUVRE

Dalles • Carrelage  
Tuiles et éléments  
de couverture  
Briques • Parpaings



## REVÊTEMENTS

Revêtement de sol  
Parquet



## ÉLECTRICITÉ

Gaines • Câbles

L'objectif est de favoriser le réemploi et d'éviter la destruction de ces matériaux qui étaient auparavant déposés en déchèterie. Ces déchets deviennent alors des ressources !

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MATÉRIAUTHÈQUE :

Identiques aux horaires de la déchèterie de Villard-de-Lans.

	Déposer	Récupérer
Lundi	✓	✓
Mardi	✓	✗
Mercredi	✓	✓
Jeudi	✓	✗
Vendredi	✓	✓
Samedi	✓	✓

### Avril à octobre

Du lundi au vendredi :  
8h-12h et 14h-18h  
Samedi : 9h-12h et 14h-18h

### Novembre à mars

Du lundi au vendredi :  
8h-12h et 14h-17h30  
Samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Pour tous les autres objets en état d'usage, nous vous invitons à les déposer auprès des associations locales de réemploi :

➤ **Pour déposer et acheter jouets, vêtements, meubles, livres...**

### La Recyclerie à Villard-de-Lans

Mercredi 14h-19h | Samedi 8h30-12h

📍 Sous le centre aquatique

### Le Souka' malices à Autrans

Mardi 17h-19h • Mercredi 14h-17h  
Samedi 9h30-12h30

📍 Local derrière « Les Saveurs du Haut Plateau », vers la station essence

➤ **Pour déposer et acheter vêtements, chaussures, sacs, etc.**

### Les Chiffonnières à Villard-de-Lans

Lundi et mercredi : 14h -17h  
Samedi : 10h - 13h

📍 Écosite du Vercors, à côté de la coopérative Vercors Lait

➤ **Pour donner des ordinateurs, claviers, souris et écrans, qui seront réparés et cédés à des personnes qui en ont besoin**

### Un de moins à la déchett'

Contactez l'association pour convenir d'un rendez-vous afin de récupérer le matériel : [undemoinsaladechett@free.fr](mailto:undemoinsaladechett@free.fr)

### Pour réparer vos objets

#### Le Repair' Café à Engins

1<sup>er</sup> vendredi du mois 15h30-19h30

📍 Centre de loisirs Gérard-Bourgeois

Des bénévoles vous accueillent pour vous aider à réparer vêtements, meubles, électroménager, informatique, outillage... autour d'un café dans une ambiance conviviale.

#### L'Atelier du vélo à Villard-de-Lans

Tous les samedis 9h-12h

📍 Agopop - Maison des Habitants

[contact@latelierduvelo.org](mailto:contact@latelierduvelo.org)

Pour apprendre à réparer son vélo.





## Vercors, terre d'agriculteurs

**La CCMV a défini une stratégie sur cinq ans pour renforcer son soutien à l'agriculture. L'objectif est de répondre aux besoins de la profession en s'appuyant sur son savoir-faire. En étroite collaboration avec le Parc naturel régional du Vercors, elle agit pour une agriculture durable et résiliente sur son territoire.**

Parmi les points stratégiques mis en œuvre, la **préservation des surfaces agricoles est primordiale** : « Dans un contexte où le foncier est rare et cher, nous allons renforcer le partenariat avec la SAFER\* et les communes pour préserver les terrains à usage agricole », explique Jean-Paul Uzel, Vice-Président à l'agriculture et à la forêt. En parallèle, depuis 2020 le PLUi-H\*\* a posé pour ambition de préserver les zones agricoles du territoire et la loi Climat et Résilience, par la mise en place du Zéro artificialisation nette (ZAN) des sols, vient renforcer cette volonté.

Autre préoccupation majeure du monde agricole, **la reprise des exploitations** qui concerne 56 % des agriculteurs du territoire pour les dix ans à venir. « Cinq ans, c'est le temps qu'il faut pour envisager un départ à la retraite et construire un projet de reprise. Nous allons travailler avec la Chambre d'agriculture pour accompagner et faciliter les transmissions », poursuit l'élu.

Depuis plusieurs années, différentes actions autour de **la valorisation des produits locaux et du pastoralisme** sont menées. Citons le soutien à la filière agricole et à l'AOP Bleu du Vercors-Sassenage à travers l'appui aux événements tels la Fête du Bleu, le comice ou encore Ma journée avec un troupeau. « C'est une vitrine valorisante pour les différentes filières de la production fermière et agricole de notre territoire, sachant que nombre d'exploitations ont aussi fait le choix de la transformation sur place et de la vente directe ».

Autre action menée trois fois par an, **la collecte en déchèterie des déchets spécifiques des exploitations agricoles**, en partenariat avec l'éco-organisme Adivalor. « Rappelons enfin que 25 % de la surface de notre territoire sont dédiés à l'agriculture, avec 82 exploitations, dont 59 tournées vers l'élevage. Nous souhaitons mettre l'accent sur la communication relative au partage de l'espace et à la tolérance du public à l'égard des activités agricoles : les médiateurs montagne qui sensibilisent chaque été le grand public depuis 3 ans s'inscrivent dans cet objectif », conclut l'élu. « Le vivre ensemble, c'est avant tout l'usage de pratiques respectueuses à proximité des exploitations agricoles, en forêt et en alpage ».



\* SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

\*\* PLUi-H : Plan local d'urbanisme intercommunal intégrant le volet Habitat

## LA CCMV A APPROUVÉ LA NOUVELLE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS !

Après un long processus de concertation avec les habitants, acteurs locaux et collectivités locales sur la vision de l'avenir du territoire du Parc, l'ensemble des collectivités (communes et intercommunalités) est appelé à valider cette nouvelle charte qui portera sur la période 2024-2039.

Une fois que les collectivités auront délibéré, l'État décidera du renouvellement de notre classement « Parc naturel régional ».

À son niveau et fort de son partenariat réussi avec le Parc, la CCMV a approuvé le 29 mars la nouvelle charte. Ce document précise les missions du Parc et les collaborations avec les collectivités locales sur des thématiques aussi variées que la biodiversité, les ressources naturelles, la forêt, l'agriculture, l'aménagement, les paysages, l'éducation...



Depuis 1970, le Parc naturel régional du Vercors joue un rôle majeur pour l'agriculture. Parmi les actions conduites, on peut citer notamment :

- Le portage depuis 2014 du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) : le Parc du Vercors accompagne les agriculteurs de son territoire dans le **maintien et le développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement** et des espèces qui y vivent.
- Le soutien et l'accompagnement des initiatives qui vont dans le sens d'une **alimentation locale de qualité**. Dans ce cadre, il gère la marque *Valeurs Parc* attribuée aux produits qui respectent un cahier des charges validé au niveau national. Le Parc soutient également l'AOP Bleu du Vercors-Sassenage en organisant avec les communes la Fête du Bleu.
- En lien étroit avec la CCMV et ses communes, le Parc joue **un rôle primordial de médiation avec le grand public** grâce à différents événements : Salon international de l'agriculture, Rencontres à la ferme, à Tout bout d'champ...
- **Plus d'informations sur le site :**  
[www.parc-du-vercors.fr/agriculture-foret](http://www.parc-du-vercors.fr/agriculture-foret)

### GÉRER L'ARRIVÉE DU FRELON ASIATIQUE

En 2024, la CCMV et le Département de l'Isère ont conventionné avec le **Groupe de défense sanitaire afin d'accompagner les apiculteurs dans la lutte contre le frelon asiatique, très nuisible pour la biodiversité et dangereux pour l'homme.**



**La campagne de piégeage des reines fondatrices a démarré ce printemps.**

À compter de cet été, l'intervention de professionnels pour détruire les nids secondaires sera prise en charge par la CCMV et le Département.

- Pour signaler un nid (apiculteurs et particuliers) : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)
- Si vous souhaitez acheter un piège à frelon asiatique, vous pouvez contacter les accueils des communes ou de la CCMV qui vous donneront la démarche à suivre.

# Le Vercors, maquis emblème

80 ans après la libération de la France de l'occupation nazie, c'est tout un territoire qui se met au diapason du souvenir. Orchestrés par les communes, de nombreux événements commémoratifs nous guident sur les chemins de la mémoire.

Depuis fin 2023, les communes travaillent notamment avec les associations d'anciens combattants à la commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire des combats du Vercors et de la Libération. Elles ont élaboré, puis porté devant les services de l'État, un programme événementiel, aujourd'hui labellisé par l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaC-VG).

## UN SITE POUR LES 80 ANS DE LA LIBÉRATION

Dans cette démarche, la Communauté de communes vient en support pour assurer la communication autour des événements hommages.

Ainsi, la conception d'une page dédiée sur le site **vercors.fr** permet à chacun de ne rien manquer des actions organisées dans les villages.

Outre les commémorations officielles autour des monuments aux morts, des parcours patrimoniaux\*, des conférences, des projections, des concerts, etc. viennent honorer l'engagement héroïque des maquisards du Vercors. Le coup d'envoi de ces célébrations a été donné le 7 mai dernier, à Autrans-Méaudre, autour de l'école élémentaire officiellement baptisée « Marc-Serratrice ». Aujourd'hui âgé de 102 ans, ce maquisard fut affecté en juillet 1943 au camp n° 3 à Autrans. Avec le Villardien Daniel Huillier, Marc Serratrice est l'un des derniers Résistants du maquis du Vercors.



Place de la libération à Villard-de-Lans le 22 août 1944

Ce label vient garantir la pertinence des actions conduites dans le Vercors, au service des citoyens et du souvenir.



\*À télécharger sur [vercors.fr](http://vercors.fr) : programme, commémorations et brochures des parcours patrimoniaux réalisés par les communes de Villard-de-Lans, Lans-en-Vercors, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Autrans-Méaudre en Vercors, en collaboration avec la CCMV.

## UN DICTIONNAIRE DES RÉSISTANTS

D'ores et déjà soutenu par la CCMV, l'ouvrage « Maquisards du Vercors » sera édité aux PUG d'ici fin 2024.

« Ce dictionnaire veut rendre hommage à tous ceux qui ont combattu dans l'ombre, aux côtés des grandes figures de la Résistance en Vercors », affirme son auteur, Maurice Bleicher. Avec plus de 5 000 biographies et 2 000 photos, il sera la plus importante base de données jamais publiée sur le sujet. Construit à partir d'archives inédites du maquis du Vercors, cet ouvrage s'appuie sur un fichier des effectifs élaboré en 1944, enterré pendant l'attaque allemande, et demeuré partiellement exploité à ce jour. Il représente presque dix années de travail.

« Maquisards du Vercors », par Maurice Bleicher, financé par les subventions des collectivités territoriales et d'autres institutions, fait l'objet d'une souscription auprès du grand public. Il a reçu le label d'État « Mission de la Libération ».

➤ Pour plus d'informations sur ce projet participatif : [tinyurl.com/maquisardsduvercors](https://tinyurl.com/maquisardsduvercors)

# Vercors Music Festival, 10 ans d'émotions !



**Du 5 au 7 juillet prochains, le Vercors Music Festival (VMF) fêtera ses 10 ans. Retour sur la naissance et le parcours inédit de cet événement qui prône convivialité, proximité et solidarité.**

Créé en 2015 à l'initiative de la SPEDIDAM\* et de la Communauté de communes du massif du Vercors, soutenu par la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors sur laquelle il s'est installé, cet événement est porté par l'association Vercors en Scènes et accompagné par La Festivalerie.

Il bénéficie du soutien précieux de nombreux partenaires, notamment du Conseil départemental de l'Isère et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et également de la participation de nombreux bénévoles. Sans eux, rien ne serait possible.

Tous ont à cœur d'en faire un outil de développement culturel, de promotion du territoire et vecteur de lien social. Tout en défendant les valeurs d'inclusivité des publics, les démarches écoresponsables et les initiatives solidaires, le VMF a su allier la qualité des programmations, le souci de l'accueil du public et l'ancrage territorial.

À travers une programmation artistique fédératrice, séduisante et mélangée, le festival met en valeur le meilleur des musiques actuelles, avec des têtes d'affiche et des pépites de la nouvelle scène française. Un éclectisme de diversité et d'ouverture entre chanson, rock, électro, reggae, world, jazz et hip-hop qui fait s'évader les festivaliers en musique, toutes générations confondues. Depuis sa création, le VMF a accueilli 90 000 festivaliers, 170 concerts et 900 artistes avec des grands noms comme Juliette Armanet, Al Di Meola, Dionysos, Morcheeba, Catherine Ringer, H.F. Thiéfaïne, Arthur H, Ibrahim Maalouf, Bigflo et Oli, Matmatah, Selah Sue, Camille, Zaz, Tryo, Fatoumata Diawara, Izia et bien d'autres.



## Cet été sera la 10<sup>ème</sup> édition !

Pour cet anniversaire, le Vercors Music Festival réunit cette année encore, une programmation musicale accessible à tous, avec notamment Keziah Jones, Danakil, Massilia Sound System, Flavia Coelho, Asian Dub Foundation, Faada Freddy, Ladaniva, El Gato Negro, Koliha, Sarah Lenka, etc.

Venez nombreux pour profiter ensemble de ce bel événement !

➤ **Informations et réservations :** [vercorsmusicfestival.com](http://vercorsmusicfestival.com)

\*Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes



## Habitat intergénérationnel : Solidarité et échange entre deux générations

**En collaboration avec la Communauté de communes du massif du Vercors, l'association DiGi (Domicile Inter Générations Isérois) poursuit son développement sur le territoire. Objectif : répondre aux difficultés de logement des jeunes et permettre aux seniors de vieillir à domicile en toute sérénité.**

Ce mode d'habitat est un échange gagnant/gagnant qui permet l'entraide entre deux générations. Comment ça marche ? Une personne ou un couple de plus de 60 ans dispose d'une chambre et la met à disposition gratuitement d'un jeune de moins de 30 ans.

En contrepartie, une modeste contribution financière aux charges est demandée (participation aux factures d'eau, de gaz et d'électricité), ainsi qu'une présence conviviale et de petites aides du quotidien (ne se substituant en aucun cas aux services d'aides à la personne).

Les « services » rendus par le jeune peuvent être d'ordre matériel (bricolage, petites courses, accompagnement à l'extérieur...), mais surtout conviviaux (tenir compagnie à la personne âgée, regarder la télévision à ses côtés, partager son repas, être une présence sécurisante...).

Propriétaires comme locataires peuvent entrer dans le dispositif, sans nécessité d'une autorisation préalable du bailleur privé ou social pour les locataires.

### À Villard-de-Lans, une offre de logement via ce dispositif est déjà en cours !

Sur le Vercors, DiGi est aussi un maillon solidaire pour faire vivre l'économie locale, la montagne, l'agriculture, le commerce... en permettant aux professionnels de proposer des stages, de l'apprentissage, des emplois, assortis d'une possibilité de logement. Parlez-en autour de vous et devenez acteur de la prochaine belle histoire de cohabitation intergénérationnelle et solidaire ! Forte de 19 années d'expérience, l'association DiGi saura vous accompagner dans vos démarches et assurera le suivi de votre cohabitation.

➤ Pour plus d'informations : [secretariat@dig38.org](mailto:secretariat@dig38.org) • 04 76 03 24 18

# Les coups de cœur de la médiathèque

## ANATOMIE DE L'AFFICHE ROUGE

un documentaire d'Annette Wiewiorka, éd. Seuil • 2024

Alerter, informer, questionner. Ce sont les maîtres-mots de la collection Libelle, qui a vocation à accueillir les textes courts d'auteurs engagés, creusant l'information et devançant les polémiques. L'histoire de l'Affiche rouge, retracée par l'historienne A. Wiewiorka, s'inscrit très concrètement dans cette collection.



## LA MANCHE

un roman de Max De Paz, éd. Gallimard • 2023

Pour son premier roman, ce jeune auteur de 21 ans s'est glissé dans la peau d'un SDF qui prend conscience de l'injustice de sa situation. Ainsi, il nous empêche de détourner le regard : un pari risqué, mais très réussi. Un court récit dense, percutant et empreint d'humanité !



## LES PETITES REINES

une BD de Magali Le Hucho, éd. Sarbacane • 2023

À cause de leur physique, Mireille, Astrid et Hakima ont gagné le « concours de boudins » de leur collège de Bourg-en-Bresse. Elles découvrent que leurs destins s'entrecroisent en une date et un lieu précis : Paris, l'Élysée, le 14 juillet. Une BD jubilatoire sur le harcèlement, féministe et pleine d'énergie positive !



► Pour retrouver tous les coups de cœur des bibliothécaires du réseau : [reseau.mediatheques.vercors.org](https://reseau.mediatheques.vercors.org)

# Les coups de cœur de la ludothèque

L'équipe de la ludothèque Jeux M'amuse a sélectionné pour vous ses jeux préférés :



**MORRIS LE DODO,**  
à partir de 3 ans.

Zut, un explorateur arrive sur l'île. Tous ensemble aidez Morris à cacher ses œufs en bas de la cascade pour les protéger des mains de ce curieux. Matériel agréable et attirant, un très bon premier jeu de règles.



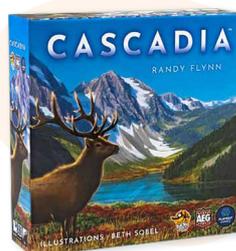
**TRIO,** pour toute la famille,  
à partir de 7 ans.

Un jeu de cartes simple, très efficace et rapide. Couronné de l'As d'or, ce jeu de l'année 2024 vous invite à trouver les trios de cartes identiques parmi celles en jeu et dans les mains de vos adversaires.



**SUPER MIAOU,**  
à partir de 6 ans.

Super Miaou est un jeu de cartes réussi qui initie au principe du deck-building. Votre mission : être le premier joueur à recruter Super Miaou, le super héros félin.



**CASCADIA,** à partir de 10 ans.

Jeu d'assemblage de tuiles et de draft de jetons mettant en scène les habitats et la vie sauvage. À vous de créer un écosystème diversifié et harmonieux. Un joli jeu évolutif qui sent bon la nature.

## CARTOGUIDE VIAVERCORS



**Le cartoguide ViaVercors fait peau neuve avec un tout nouveau visuel signé par l'artiste Black Peuf.**

Il vous guidera sur les 55 km d'itinéraires et vous emmènera chez les partenaires de la ViaVercors pour de belles rencontres.

➤ Disponible dans les offices de tourisme et chez les partenaires.

## SALON DESTINATION NATURE

**Le Vercors était présent au salon Destination Nature à Paris, Porte de Versailles, du 14 au 17 mars.**

Plus de 220 exposants et 44 000 visiteurs ont sillonné les allées du salon. CCMV et offices de tourisme sont partis à la rencontre des Franciliens, passionnés de sport et de nature, l'occasion de mettre en avant notre territoire !



## MASCOTTE D'ACTIV'ADOS

Jeannine, mascotte d'Activ'Ados, loutre intrépide qui suit nos jeunes dans leurs aventures a accompagné Amandine et Elie au 4L Trophy grâce à la Bourse projets jeunes portée par la CCMV et l'Agopop-Maison des Habitants.

➤ Plus d'infos, contactez Yann :

06 58 19 91 83 ou [yann.audbert@agopop.fr](mailto:yann.audbert@agopop.fr)



Si vous ne recevez pas le magazine chez vous, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes 04 76 95 08 96 • [cc-massifduvercors@vercors.org](mailto:cc-massifduvercors@vercors.org)



## Infos pratiques

### MAISON DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Accueil : 04 76 95 08 96

19, chemin de la Croix Margot, 38 250 Villard-de-Lans  
Du lundi au jeudi : 9h-12h/14h-17h

Vendredi : 9h-12h/14h-16h

### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

[www.vercors.org](http://www.vercors.org)

[cc-massifduvercors@vercors.org](mailto:cc-massifduvercors@vercors.org)

Pour les entreprises : [www.vercors.org/entreprises](http://www.vercors.org/entreprises)

### AGENCE CARS RÉGION

Création et renouvellement de la carte Oûra, achat de titres de transport • Aux mêmes horaires que l'accueil de la CCMV

### LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRISE

Sans RDV le mardi de 13h30 à 16h30

[www.maison-emploi-entreprise.fr](http://www.maison-emploi-entreprise.fr)

### LA MISSION LOCALE ISÈRE-DRAC-VERCORS

Permanences sur RDV pour les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans

[www.missions-locales.org](http://www.missions-locales.org)

### ESPACE BIATHLON SKI ROUE

À Corrençon-en-Vercors : 06 86 93 71 48

[www.vercors.fr](http://www.vercors.fr)

### MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE À LANS-EN-VERCORS

04 76 94 32 31

[www.reseaumediathèques.vercors.org](http://www.reseaumediathèques.vercors.org)

Mardi et vendredi : 16h-19h • Mercredi : 10h-12h,

14h-19h • Samedi : 10h-12h/16h-19h

### LUDOTHÈQUE INTERCOMMUNALE JEUX M'AMUSE

La ludothèque vous propose des animations à travers le jeu de 0 à 99 ans.

06 33 91 20 73 • [www.vercors.org](http://www.vercors.org)

### RELAIS PETITE ENFANCE

Lundi 13h30-15h au 06 30 90 22 15

Mercredi 9h-10h • Vendredi 11h-12h30 au

06 02 47 16 48

### CRÈCHES

• **La Maison des Oursons** : 04 76 50 96 74

Villard-de-Lans

• **Les Bout'Choux** : 04 76 95 23 84

Autrans-Méaudre en Vercors

• **Les 3 Pommes** : 04 76 95 80 85

Corrençon-en-Vercors

• **Les 3 P'tits tours** : 04 76 95 49 07

Lans-en-Vercors

• **Les Diablotins** : 07 69 32 88 66

Saint-Nizier-du-Moucherotte

### TÉLESPACE

**Bureaux à louer pour entreprises et coworking**

Villard-de-Lans : 04 76 95 08 96

### STADE DE FOOT INTERCOMMUNAL

Autrans : 04 56 00 56 30

### LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Horaires d'ouverture d'avril à octobre

• **Villard-de-Lans** :

Du lundi au vendredi : 8h-12h/14h-18h

Le samedi : 9h-12h/14h-18h

• **Autrans-Méaudre en Vercors** :

Du lundi au samedi : 9h-12h/14h-18h

Fermée les mardis et jeudis matin

• **Saint-Nizier-du-Moucherotte** :

Du mardi au jeudi : 9h-12h

Samedi : 9h-12h/14h-18h

Fermée le lundi et le vendredi

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

